



Collège
Saint Eugène de Mazenod
Impasse Pont de la Clue - 13011 Marseille



Questions Parents / Réponses Direction

En préambule, je tiens à vous faire part du fait qu'un petit nombre de parents a «regretté un manque de communication de ma part». Bien que durant toute la période du confinement je sois resté quotidiennement en communication directe avec la Présidente de l'Association des Parents d'Élèves, que tous les mails qui vous sont parvenus de l'APEL durant cette période l'aient été en concertation avec moi-même et souvent à ma demande ; et bien qu'une quinzaine de communiqués et de messages divers aient été mis en ligne sur le site internet de notre collège, j'ai pris acte de ce sentiment de manque d'informations de votre part. C'est pourquoi j'ai proposé à la Président de l'APEL que vous puissiez poser vos questions auxquelles je pourrais répondre précisément. D'où l'objet de cette présente Foire Aux Questions (FAQ).

Sachez que durant toute la période du confinement, je n'ai cessé de travailler pour vous et que je n'en savais pas plus que vous. Je n'avais pour information que ce qui était dit dans les médias, et bien souvent les institutions académiques et nationales n'étaient pas en capacité de répondre à nos questions, ou alors y répondaient avec un décalage important ; d'ailleurs les dernières précisions concernant la reprise de vos enfants sur site ne me sont parvenues que jeudi 14 mai 2020.

Plutôt que d'ajouter de la sur-communication anxiogène et inutile puisque incertaine (les informations évoluant d'un jour à l'autre), j'ai choisi de privilégier des liens pastoraux et spirituels dans un moment où cela me semblait indispensable. J'ai préféré favoriser une communication dont l'APEL était partie prenante et un relais entre les familles et la Direction. Peut-être que cela a été mon erreur, puisque vous avez cru que c'était l'APEL qui communiquait avec vous sans voir que c'était moi qui le faisais par son intermédiaire. Je tiens cependant à remercier tout particulièrement Mme Cazzulo qui m'a été d'une grande aide et d'un soutien sans faille durant toute cette période ; elle ayant compris la nécessité de faire corps, face à cette situation. Depuis lundi 11 mai, l'équipe OGEC a repris le travail au collège pour préparer l'accueil de vos enfants en toute sécurité et selon les recommandations du protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale, et nous sommes en train de finaliser les protocoles internes et emplois du temps, qui vous seront communiqués le plus vite possible.

J'espère que cette FAQ vous apportera des informations qui vous rassureront.

1. Quelles sont les règles sanitaires /quel est le protocole interne?

Les règles sanitaires sont celles qui sont mentionnées dans le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale (pages 5 à 10) à savoir :

- le maintien de la distanciation physique
- l'application des gestes barrière
- la limitation du brassage des élèves
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- la formation, l'information et la communication.

J'attire d'ailleurs l'attention des parents sur leur rôle essentiel et leurs obligations (lire page 5 du protocole).

Les protocoles internes sont en train d'être finalisés et vous seront communiqués dès que possible.

2. Port du masque obligatoire pour les enfants ? Fournis par qui ?

Comme cela est stipulé dans le protocole page 7 : « *Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. [...] Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.*

Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. »

Concrètement, dans notre établissement, le port du masque sera obligatoire pour les collégiens au moment des entrées, des sorties, des récréations, et de la pause méridienne ; soit à chaque fois qu'ils seront hors de la classe. Dans la classe, ils pourront les enlever.

En ce qui concerne la fourniture des masques « grand public de catégorie 1 » ; sachez que nous avons été abondé par le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que par le Conseil départemental, mais en nombre limité. De plus, il nous a été indiqué qu'il n'y aurait pas de réassort. C'est pourquoi, tout élève qui se présentera plus de deux fois sans masque au collège, ne pourra plus être admis en son sein.

3. Nombre d'enfants par classe ?

Comme il est stipulé dans la circulaire ministérielle du 04 mai 2020 au 2.1 alinéa 6, « *les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum 15 élèves, dans le respect des règles de distanciation* ».

4. Emploi du temps ? A quel moment sera-t-il dispo en présentiel et distanciel ?

Nous sommes en train de finaliser les emplois du temps qui vous seront communiqués très rapidement. Comme vous vous en doutez, c'est un véritable casse-tête de mettre en place un emploi du temps prenant en compte toutes les contraintes logistiques et légales. Je peux d'ores et déjà vous informer que ces emplois du temps doivent permettre de combiner des cours en présentiel et des cours en distanciel, vu que tous les enseignants ne peuvent pas être en présentiel. De fait, afin d'aménager ces temps, les élèves de **6ème** pourront suivre des cours en présentiel les mardis et jeudis et suivront des cours en distanciel de chez eux les lundis, mercredis et vendredis.

De la même façon les élèves de **5ème** pourront suivre des cours en présentiel les mardis, mercredis et jeudis et des cours en distanciel de chez eux les lundis et vendredis.

Cependant, tous les élèves qui ne reviennent pas au collège pourront également suivre, en plus des lundis et vendredis, des cours en distanciel les mardis, mercredis et jeudis.

Concernant les emplois du temps, j'attire votre attention sur le strict respect des horaires qui vous seront communiqués, l'arrivée et le départ des élèves devant être échelonnés. Si les consignes devaient être mal appliquées par vous parents, l'enfant ne sera plus accueilli dans l'établissement.

Il ne sera pas possible d'accueillir les élèves au collège sur la totalité de la semaine, comme le souligne la circulaire ministérielle du 04 mai 2020, au 2.1 alinéa 6, « *les cours se déroulent [...] de manière alternative et selon des modalités (un jour sur deux, deux jours consécutifs sur quatre ou une semaine sur deux) déterminées par les IEN et les chefs d'établissement en concertation avec les équipes pédagogiques.* »

J'attire également votre attention sur le fait qu'il n'y aura pas de garderie ou d'étude du matin ou du soir et que les élèves ne pourront pas être accueillis de façon anticipée à l'horaire qui vous sera communiqué, afin de respecter le protocole sanitaire (distanciation et limitation du brassage des élèves).

5. Comment allez-vous faire en sorte que la distanciation soit respectée ?

Comme je vous le disais en introduction, depuis lundi les équipes de Vie scolaire et d'Entretien ont aménagé l'espace au sein de l'établissement, en créant un sens de circulation avec des signalétiques, ainsi que des marquages au sol afin que les élèves se mettent en rang à l'entrée du collège tout en respectant la distance d'un mètre et de même dans la cour de récréation.

Les équipes d'encadrants seront chargées de faire respecter les consignes qui auront été présentées et expliquées aux élèves dès le 1^{er} jour de leur retour au collège. Aussi, tout adulte de l'établissement pourra faire des remarques aux élèves afin de leur rappeler les règles sanitaires et de les faire appliquer, si cela était nécessaire. C'est pourquoi les surveillants sont notamment équipés de masques et de porte-voix, afin de rappeler les consignes aux élèves, tout en respectant les règles de distanciation.

Là encore, je tiens à préciser que si les consignes ne devaient pas être suffisamment respectées par un élève, mettant de fait en danger la sécurité sanitaire des autres par un comportement désinvolte, l'élève en question serait convoqué devant le Conseil de discipline.

6. Comment vont se passer les récréations ?

Comme indiqué dans la question précédente, la cour de récréation a été aménagée afin que chaque groupe-classe ait un espace qui lui soit dédié, tout en respectant les règles de distanciation et des gestes barrière, en plus du port du masque. De fait, les groupes-classes ne se mélangeront pas.

Il y aura une récréation de 15 minutes le matin.

Il n'y aura pas de récréation l'après-midi.

7. Cantine ? Auront-ils la possibilité de rentrer à la maison le midi ? Sinon, quelle sera la procédure ?

Les enfants ne pourront pas rentrer à la maison le midi (pas d'élèves externes) pour des raisons sanitaires et organisationnelles.

Il n'y aura pas de cantine (et donc de demi-pension). Les élèves venant au collège devront apporter pour le repas du midi un panier repas froid dans un sachet plastique avec leur nom écrit dessus (pas de glacière). Leur panier repas sera

conservé dans un réfrigérateur jusqu'à l'heure du déjeuner. La manutention et la conservation des paniers repas font l'objet d'un protocole détaillé qui vous sera communiqué très prochainement. Je précise que les réfrigérateurs seront désinfectés quotidiennement.

Les élèves prendront leur repas sous surveillance, dans la cour de récréation par beau temps (à l'emplacement désigné à leur groupe-classe) ou dans leur classe par mauvais temps.

Tout élève qui devrait sortir, ne pourrait plus re-rentre de la journée.

8. **Peut-on avoir des évaluations notées afin de savoir où en sont nos enfants par rapport à leur niveau ? Sinon, comment savoir où en sont nos enfants et comment allez-vous évaluer leur passage en classe supérieure ?**

Les consignes ministérielles sont claires : il n'y aura pas de notes pour le troisième trimestre, même s'il y a eu des notes données avant le début du confinement.

Les enseignants ont reçu des consignes de leurs Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR) afin de fixer de nouveaux attendus de fin d'année. Le collège des IA-IPR ont également formulé des recommandations pédagogiques, précisant que « *le retour des élèves devait être un moment privilégié pour faire un bilan de la situation de chaque élève et pour mieux définir le parcours de chacun dans cette année singulière. L'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité sereinement* » (lettre du collège des IA-IPR d'Aix-Marseille du 07 mai 2020).

Le passage en classe supérieure sera défini en fonction de cette évaluation globale ainsi que des notes des premier et deuxième trimestres.

9. **Est-ce que l'année prochaine, vous allez reprendre le programme qui n'a pas été acquis cette année ?**

Toujours dans ce même courrier, le collège des IA-IPR précise que « *l'année scolaire 2020-2021 ne sera pas une année ordinaire [...] les programmes de l'année précédente n'auront pas été traités [...] ; les apprentissages menés à distance demanderont à être stabilisés et consolidés [...]. Face à cette situation, il ne sera pas envisageable d'effectuer deux années en une, en voulant rattraper les éléments de programme non vus l'année précédente* ».

Aussi lors de la rentrée de septembre 2020, le ministère demande de procéder à des « états des lieux » de chaque enfant sur leurs acquis et leurs besoins qui soient la base d'adaptations pédagogiques à mettre en place. Le ministère attire

l'attention des équipes, essentiellement pour ceux qui entreront en sixième et en seconde et réfléchit à des moyens de mettre en place un lien étroit entre les nouveaux professeurs et ceux de l'année de 3eme ou de CM2.

10. [Peut-on avoir davantage de cours en visio ?](#)

Face à une décision de confinement du jour au lendemain, les enseignants n'étaient pas préparés à faire des cours en distanciel, ni habitués à manier des logiciels de visioconférence. Nous avons donc cherché à mettre en place un fonctionnement simple afin qu'il soit pérenne, en utilisant les outils auxquels les enseignants étaient habitués.

Face à cette situation, certains enseignants ont cherché à mettre en place des outils d'enseignement à distance innovants et se sont notamment auto-formés à l'utilisation de logiciels de visioconférence. Je sais que vos enfants ont apprécié ces moments de rencontres interactives et que bon nombre d'enseignants également. Cependant cela a posé d'autres problèmes de sécurité numérique qui étaient nouveaux pour nous. Je ne manquerai pas de relayer votre demande auprès des enseignants, notamment auprès de ceux qui n'assureront pas de présentiel dans le collège.

11. [Les enfants en présentiel auront-ils aussi des cours en distanciel ?](#)

Oui, se reporter à la réponse de la question 4.

12. [Est-ce qu'il est possible de scolariser un enfant à tout moment si on doit reprendre le travail, par exemple, alors qu'il n'avait pas été réinscrit en amont ?](#)

Si vous deviez décider à partir de début juin de renvoyer votre enfant au collège en présentiel, cela ne pourrait se faire qu'après :

- avoir informé l'établissement par mail de votre souhait de re-scolariser votre enfant,
- que le chef d'établissement donne son accord en fonction de la réorganisation globale et notamment des groupes.

En tout état de cause, plus le nombre d'enfants souhaitant être accueilli augmentera, plus cela aura un impact sur l'organisation globale (emploi du temps, proportion de cours en présentiel et en distanciel, fréquence de rotation de l'accueil de chaque groupe, etc.) en l'état actuel du protocole sanitaire.

13. Est-ce que tous les professeurs vont assurer les cours en présentiel et en distanciel ?

Non. Comme le souligne la circulaire ministérielle, « *les enseignants assurant un service complet en présentiel ne pourront pas être astreints à l'enseignement en distanciel* » (circulaire [MENE 2011220C] du 04/05/2020 - 2.1 alinéa 10).

Concrètement, cela signifie que le temps de travail des enseignants est partagé entre le distanciel et le présentiel tant que ces deux systèmes doivent coexister ; et que, par système des vases communicants, plus il y aura d'élèves à accueillir et de professeurs à mobiliser pour le présentiel, moins il y aura de temps pour assurer le distanciel.

A titre d'exemple, durant la période de confinement, les élèves de 5ème avaient deux demi-journées de mathématiques par semaine, alors qu'avec les prochains emplois du temps, comme le professeur de mathématiques assurera des cours en présentiel par petits groupes accueillis, il n'y aura plus qu'un créneau de maths par semaine en distanciel.

En résumé, jusqu'au début du mois de juin ou d'éventuelles modifications à venir :

- aucun enseignant n'assure des cours que en présentiel,
- une partie des enseignant assure des cours en présentiel et en distanciel,
- une partie des enseignants continuera à ne faire que du distanciel.

14. Le distanciel continue-t-il même après la reprise, si oui comment ?

Oui. Merci de vous reporter aux réponses des questions 4 et 13.

15. Comment va se passer la restitution des livres et clés de casier ?

La restitution des livres et des clés de casier sera organisée durant la dernière semaine du mois de juin, suivant un protocole très strict qui vous sera communiqué ultérieurement.

Individuellement (l'élève ou un parent) se présentera selon le jour et l'heure de passage qui leur aura été fixé et qui devra être scrupuleusement respecté afin de permettre l'étalement des rendez-vous et la distanciation nécessaire.

Le chèque de caution vous sera rendu à ce moment là si le matériel est complet et en bon état.

16. Est-il possible d'avoir une remise à niveau pendant l'été, genre stage intensif ?

Pour le moment ce n'est pas prévu, ni à l'ordre du jour.

Nous vous rappelons qu'il existe des entreprises privées qui proposent ce genre de dispositifs.

Nous réfléchissons davantage à la possibilité de mettre en place une « aide au devoirs » ou un « tutorat », à partir de la rentrée de septembre 2020, après le temps scolaire (en fin de journée).

17. On n'a pas reçu les bulletins du second trimestre, est-ce normal ?

Le confinement ayant été décrété pendant la période des conseils de classe du deuxième trimestre, il est normal que vous soyez nombreux à ne pas avoir reçu les bulletins en format papier.

La procédure habituelle est que les bulletins et récompenses sont remis aux élèves par les professeurs principaux en classe.

Seuls les élèves de 4ème ont pu les obtenir en format papier.

Cependant je vous rappelle que pour tous les autres niveaux, vous pouvez consulter le bulletin simplifié sur GEPI en attendant de les recevoir en version papier.

18. Comment va se passer le conseil de classe du 3eme trimestre, notes, bulletins, etc ?

Tant que nous serons contraints à respecter le protocole sanitaire, les parents ne sont plus admis au sein de l'établissement. De même, les réunions devant être limitées à 15 personnes en fonction de la superficie des salles, les conseils de classe du troisième trimestre se dérouleront à huis clos, c'est à dire sans la présence des parents ni des élèves délégués.

Afin de permettre la tenue de ces conseils de classe, des journées seront déscolarisées. Ces jours là les élèves ne seront pas accueillis au collège et il n'y aura pas de cours en distanciel.

Comme signalé dans ma réponse à la question 8, il n'y aura pas de notes pour le troisième trimestre. Cependant, il y aura bien un bulletin qui fera mention d'appréciations discipline par discipline ainsi que d'une mention spécifique à l'assiduité de l'élève pendant la période de confinement comme l'a stipulé le ministre de l'éducation nationale.

19. **Quelle est la date de fin des cours ?**

Dans ce contexte exceptionnel, et comme l'a dit le ministre à plusieurs reprises, la date officielle de fin des cours est le vendredi 03 juillet 2020.

Je vous rappelle que le suivi des cours jusqu'à cette date sera pris en compte dans l'appréciation de l'assiduité tel que mentionné dans la réponse à la question 18.

20. **Comment faire, qui contacter en cas de souci de facturation ?**

La personne en charge de la facturation dans notre établissement est Mme MARCIAL. Vous pouvez la contacter par mail à l'adresse :

comptable@eugenedemazenod.org

(voir communiqué n° 7 du 16 avril 2020 sur le site du collège)

A partir du 25 mai, Mme Marcial sera également joignable par téléphone aux horaires de bureau habituels.

21. **Serait-il possible de filmer les cours en présentiel et les mettre en ligne pour les enfants en distanciel ? Afin que tous soient à égalité...**

Bien que cette idée puisse sembler intéressante, elle n'est techniquement pas réalisable pour l'instant.

22. **Pour les enfants de 3eme qui n'ont pas pu passer l'ASSR et le brevet 1^{er} secours et ceux qui n'ont pas fait le stage, comment ça va se passer ?**

- En ce qui concerne l'ASSR, j'ai reçu un mail le 04 mai dernier de la délégation académique de sécurité du Rectorat, m'informant qu'une note sur la préparation et la passation des ASSR 2020 était en cours de signature et qu'elle nous serait envoyée. A ce jour je n'ai pas plus d'information mais ne manquerai pas de vous tenir au courant dès que j'en saurai plus.

- En ce qui concerne le PSC1, tant que les mesures de distanciation et le protocole sanitaire restent en vigueur il est techniquement impossible de le mettre en place. Nous réfléchissons néanmoins à la possibilité d'organiser des sessions à la rentrée de septembre si nous en avons l'autorisation.

- En ce qui concerne le stage d'observation, la situation étant exceptionnelle, ce n'est pas grave si votre enfant n'a pas pu le faire, d'autant que de nombreux lycées en mettent en place en seconde.

23. [Les parents correspondants de 3eB](#) demandent comment va se passer le conseil du 3eme trimestre, quand elles vont recevoir le bulletin du 2eme trimestre, s'il y aura un bulletin pour le 3eme trimestre et sur quelle base ? ET quand les résultats du brevet seront publiés ?

Voir la réponse à la question 18.

Quant aux résultats du brevet, il semble que le calendrier de publication des résultats reste inchangé (sans doute entre le 7 et le 14 juillet).

Pour toute question supplémentaire je vous conseille d'aller consulter la FAQ du ministère de l'éducation nationale, sur le site : education.gouv.fr où vous trouverez de nombreuses réponses, ainsi que de consulter régulièrement le site de notre collège afin de consulter les communiqués qui seront régulièrement mis en ligne.

Ces 23 questions sont issues de 41 retours de parents d'élèves, pour 358 collégiens :

-7 retours en 6èmeA	-5 retours en 6èmeB	-7 retours en 6èmeC
-8 retours en 5èmeA	-0 retour en 5èmeB	-2 retours en 5èmeC
-0 retour en 4èmeA	-3 retours en 4èmeB	-1 retour en 4èmeC
-0 retour en 3èmeA	-8 retours en 3èmeB	-0 retour en 3èmeC